

(1)

(N° 203.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MAI 1882.

Crédit spécial pour la continuation des travaux du Palais de justice, à Bruxelles.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Les crédits mis à la disposition du Gouvernement pour la construction du Palais de Justice de Bruxelles s'élèvent à fr.	32,900,000	»
La province de Brabant a versé :	2,080,000	»
La ville de Bruxelles est intervenue à concurrence de	4,479,794 72	
Total. fr.	39,459,794 72	

Les dépenses faites s'élevaient, au 31 décembre 1881, à fr. 58,204,695-59.

Les tableaux ci-joints donnent le relevé des sommes allouées et des sommes payées pour la construction du palais.

Pendant la campagne prochaine, M. l'inspecteur général Wellens pourra exécuter les travaux dont l'énumération suit avec l'estimation approximative de la dépense :

Achèvement des rampes fr.	75,000	»
Achèvement du dôme	500,000	»
Travaux de ravalement et sculpture	225,000	»
— de plafonnage et de stucage	250,000	»
— de menuiserie	270,000	»
— de pavements, escaliers, etc.	250,000	»
— de calorifère et ascenseur, etc.	120,000	»
— de peinture	150,000	»
— divers	160,000	»
Ensemble. . . . fr.	2,000,000	»

Il reste disponible une somme d'environ 1,000,000 de francs.

La province de Brabant aura à verser cette année le cinquième acompte de 20,000 francs sur sa part d'intervention dans l'achat et le placement des appareils de chauffage et d'éclairage.

Par jugement en date du 12 août 1881, la première chambre du tribunal de première instance de Bruxelles a décidé que la ville de Bruxelles est tenue de contribuer pour un sixième dans la dépense totale de la construction du nouveau Palais de Justice et, quant à la somme réclamée par l'Etat, lui a ordonné de présenter tous ses moyens au fond et spécialement de discuter le chiffre de la demande, qui était de fr. 739,285-95.

La ville de Bruxelles m'a notifié, par exploit du 17 décembre dernier, qu'elle interjette appel de ce jugement.

J'aurai soin de veiller à ce que cette affaire soit plaidée le plus tôt possible, mais en attendant la décision il y a lieu d'assurer d'abord le service de la campagne prochaine.

J'ai l'honneur de vous soumettre en conséquence un projet de loi allouant à mon Département un nouveau crédit spécial de un million de francs.

J'ai l'honneur de vous communiquer en même temps les renseignements qui m'ont été donnés par M. l'inspecteur général Wellens sur l'ensemble des travaux exécutés pendant l'année dernière.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de un million de francs (fr. 1,000,000) pour la continuation des travaux du Palais de Justice, en construction à Bruxelles, en 1882.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert au moyen d'une émission de titres de la dette publique. Il pourra l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Donné à Bruxelles, le 1^{er} mai 1882.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

A Monsieur le Ministre de la Justice.

Bruxelles, le 28 janvier 1882.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur les travaux de construction du Palais de justice, exécutés pendant la campagne dernière.

Grosse construction
du palais.

Ainsi que je l'ai dit dans mon précédent rapport, à l'exception du dôme, on peut considérer comme achevés tous les travaux de grosse construction du palais : quant au dôme, je compte qu'il sera complètement terminé vers la fin de la campagne prochaine.

Les travaux exécutés dans le courant de cette année, sont compris entre les cotes de 109^m.78 et de 121^m.50. Ce qui donne un exhaussement de 11^m.72. Les matériaux mis en œuvre comprennent :

692 ^m .82 cubes de maçonnerie de briques;	
207 ^m .50 cubes de pierres de taille, de Soignies;	
894 ^m .25 cubes de pierres, de Comblanchien;	
et 458 ^m .85 cubes de pierres Vandeuil,	
qui représentent ensemble un poids de.	.kil. 5,561,024 »
auquel il faut ajouter le poids des longes-	
rons placés à la cote de 120 ^m .80, soit . . .	66,538 58
ce qui porte à	.kil. 5,627,562 58
le poids total des matériaux mis en œuvre pendant la campagne de 1881.	

Il reste pour terminer entièrement le dôme à construire le deuxième étage de colonnes d'une hauteur de 10 mètres, qui comprend 950 mètres cubes de maçonnerie environ, ainsi que la coupole en fer et cuivre qui surmonte cet étage dont la hauteur est de 15 mètres, il en résulte que les travaux restant à effectuer ont encore une hauteur totale de 25 mètres.

Les projets de ces travaux sont définitivement arrêtés et, quant à la coupole, les détails pourront en être soumis prochainement.

nement à votre approbation avec mes propositions pour l'exécution de la couverture en cuivre.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour pour les travaux de grosse construction du palais, y compris les terrasses et les rampes, s'élèvent à fr. 28,388,023-63.

Plafonnage.

Les travaux de plafonnage ont été poussés avec une grande activité pendant cette campagne : les derniers travaux de cette nature qui restent à faire sont ceux d'achèvement de quelques locaux accessoires, de la salle des pas-perdus et du grand escalier descendant vers la rue des Minimes. Ces derniers seront entièrement terminés dans les premiers mois de la campagne prochaine ; quant aux ouvrages en plafonnage de la salle des pas-perdus ils sont encore très importants, mais rien ne sera négligé pour les pousser avec la plus grande activité possible.

Tous les travaux de plafonnage exécutés à ce jour ont donné lieu à une dépense de 1,680,000 francs.

Menuiserie.

Les travaux de menuiserie évalués à fr. 2,423,015-70 sont très avancés et grâce à l'état d'achèvement du calorifère, il est maintenant possible de continuer pendant l'hiver l'exécution de ces ouvrages. Je compte qu'ils pourront être terminés presque entièrement pour le mois de juillet prochain.

La somme engagée à ce jour pour les travaux de menuiserie, s'élève à environ 1,655,000 francs.

Marbrerie.

Les travaux de marbrerie sont exécutés au fur et à mesure de l'achèvement des autres travaux ; les plus importants restant à effectuer sont ceux du grand escalier conduisant à la rue des Minimes, de la salle des pas-perdus, du portique central de la façade principale et du péristyle de l'aile gauche.

Ravalement et sculpture ornementale.

Ces travaux sont très avancés ; il reste à achever quelques travaux dans le portique central de la façade principale, aux deux façades latérales et sur quelques points à l'intérieur du palais : tous ces travaux seront terminés dans le courant de la campagne prochaine.

Sculpture d'art.

Des quatre statues à placer autour du dôme, l'une confiée à M. le statuaire de Tombay, est achevée ; deux autres, exécutées par M. Du Trioux et M. Desenfans, seront terminées au mois de février prochain et la dernière, dont M. Vinçotte est chargé, doit être finie au mois de mai prochain. Conformément à votre dépêche du 23 novembre 1881, je me suis mis en relation avec divers établissements industriels, à l'effet de connaître les prix auxquels ils consentiront à exécuter ces statues : dans peu de jours je pourrai vous soumettre mes propositions à ce sujet.

Terrasses, rampes et
place.

Ces travaux évalués à fr. 2,400,490-82 sont très avancés et seront entièrement achevés dans les premiers mois de la prochaine campagne.

Calorifère, entrepri-
se de MM. Geneste
et Herscher.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître tous les travaux du calorifère et de la ventilation sont achevés dans les parties du palais où il a été possible de les faire : j'évalue à $\frac{1}{10}$ environ de la dépense totale les travaux à effectuer dans les parties du Palais non encore achevées. Tous ces travaux sont très bien exécutés et dès aujourd'hui j'ai la certitude qu'ils satisferont aux conditions prescrites et rempliront parfaitement le but que l'administration s'est proposé.

Ils ne dépasseront pas le montant de la dépense prévue.

A censur mécanique.

Ce travail sera également achevé dans le courant de la campagne prochaine.

Peinture.

Le cahier des charges relatif à l'exécution de ces travaux est actuellement soumis à votre approbation.

RÉSUMÉ DE LA DÉPENSE.

Il résulte d'un relevé des travaux exécutés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1881, qu'ils ont donné lieu à une dépense totale de fr. 2,635,012-64, subdivisée par nature de travail comme suit :

Grosse construction, toiture, pavements, ravalements, etc.	fr.	1,600,000	»
Plafonnage		540,000	»
Menuiserie		275,000	»
Travaux divers.		34,238	24
Cheminées en marbre.		27,164	»
Sculpture d'art.		94,023	70
Calorifère		209,062	40
Ascenseur		4,500	»
Soumission Deville-Chatel		5,428	56
Travaux exécutés à l'hôpital militaire		6,024	30
Coût total des travaux exécutés en 1881 fr.		2,794,441	20
Les sommes dépensées pour le personnel, les frais de bureau et de voyage se sont éle- vées à		100,148	20
La dépense totale faite en 1881 est donc de fr.		2,894,589	40

D'après mon rapport précédent le coût des travaux exécutés antérieurement au 1^{er} janvier 1881, s'est
élevé à fr. 30,079,380 48
en y ajoutant la somme précitée. 2,794,441 20

on constate que la dépense faite pour tous les travaux effectués à la date du 31 décembre 1881, monte à. fr. 32,873,821 68

Il me reste, Monsieur le Ministre, à vous donner encore dans ce rapport quelques explications sur un dernier article, celui de la dépense restant à faire pour achever le Palais. Vous m'avez informé, par votre dépêche du 31 août 1881, que vous étiez bien résolu à la limiter à la somme de 42,000,000 de fr., et j'aurai soin de me conformer à vos instructions : toutefois permettez-moi de faire une réserve à ce sujet.

Lorsqu'en 1873 l'attention de la Chambre des Représentants a été appelée pour la première fois sur la dépense probable à laquelle donnerait lieu la construction du Palais de Justice, cette dépense a été estimée à une somme notablement supérieure à celle précitée ; depuis lors ce même chiffre de dépense a été rappelé à plusieurs reprises et c'est même avec l'affirmation qu'il serait atteint et peut être dépassé que les travaux de construction du Palais de Justice ont été poursuivis ; mais en même temps avec la recommandation expresse de votre part d'y apporter toute l'économie compatible avec l'importance du monument.

Si je rappelle aujourd'hui ces circonstances ce n'est nullement dans la pensée d'obtenir une majoration de la somme de quarante-deux millions de francs : depuis l'origine des travaux, j'ai toujours cherché à me conformer à vos instructions, ainsi qu'à celles de votre honorable prédécesseur, en réduisant la dépense dans la mesure du possible ; je continuerai à agir de même dans l'avenir, mais je crois devoir faire remarquer que les travaux, qui restent à exécuter pour achever le Palais, sont précisément de la nature de ceux qui frapperont le plus l'attention publique, et c'est sur ces travaux surtout que porteront les critiques si, par une économie regrettable, ils ne répondent pas entièrement à ce que le monument promettait. C'est en prévision de ces critiques qu'il m'a paru utile d'admettre le public à parcourir librement les travaux ; il peut ainsi d'autant mieux juger ceux qui sont actuellement en cours d'exécution qu'ils n'exigent pas l'application de principes techniques ou

scientifiques, mais soulèvent seulement des questions d'art et de goût.

En terminant ce rapport je me permettrai d'exprimer de nouveau le désir de voir, comme les années précédentes, des membres délégués de nos assemblées législatives, venir examiner les travaux : cette visite vous donnera, Monsieur le Ministre, comme à moi, l'occasion de bien connaître l'opinion de ces membres sur les travaux effectués, et de mieux vous assurer qu'ils s'achèvent dans des conditions d'économie en harmonie avec l'importance du monument : je vous serais donc très reconnaissant en voulant bien provoquer cette visite.

De même que l'année précédente, je joins à ce rapport des plans au nombre de dix qui vous permettront de bien vous rendre compte du degré d'avancement des travaux.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

WELLENS.



*Relevé des sommes payées pour l'établissement du nouveau Palais de Justice,
à Bruxelles.*

N° D'ORDRE.	DIVISION.	DÉPENSES	DÉPENSES
		au 31 décembre 1880.	au 31 décembre 1881.
1	Dépenses antérieures à la confection des plans, par M. Poelaert.	7,474 58	7,474 58
2	Dépenses pour les expertises faites à la demande du Département de la Justice.	12,581 20	12,581 20
5	Prix d'acquisition des propriétés cédées de gré à gré.	2,465,975 60	2,465,975 60
4	Prix d'acquisition des propriétés expropriées.	1,097,894 97	1,097,894 97
5	Indemnités pour délogement à l'amiable .	42,746 86	42,746 86
6	— — à fixer par le tribunal.	12,535 82	12,535 82
7	Honoraires des avocats et avoués . . .	31,280 70	31,480 70
8	Frais de justice par suite de jugements. .	17,508 82	17,508 82
9	Matériel du bureau des travaux	82,542 15	98,925 51
10	Traitement des employés.	811,540 64	913,088 80
11	Payement aux entrepreneurs	50,141,898 85	52,984,028 65
12	Honoraires de l'architecte	444,326 70	460,326 70
13	Achat de modèles, types de pierres, etc. .	56,555 68	56,555 68
14	Remboursement à la ville de Bruxelles, pour déviation d'un égout.	3,725 22	3,725 22
15	Part contributive de l'État dans la dépense de l'établissement d'une communication entre la rue de la Régence et la rue des Quatre-Bras.	20,272 50	20,272 50
	TOTAUX. . .	58,228,454 29	58,204,695 59

*Relevé des sommes allouées pour la construction du Palais de Justice,
à Bruxelles.*

N° D'ORDRE.	DATES DES LOIS ET DES VERSEMENTS EFFECTUÉS.	PAR L'ÉTAT.	PAR LA PROVINCE.	PAR LA VILLE.
1	Lois du 8 septembre 1859, § 15, <i>Moniteur</i> , n° 233.	2,000,000	»	»
2	— du 8 juillet 1863, § 20, <i>Moniteur</i> , n° 194	3,000,000	»	»
3	— du 31 mars 1868, § 9, <i>Moniteur</i> , n° 96.	1,000,000	»	»
4	Versement fait le 18 juin 1868	»	»	300,000 »
5	Versements faits en 1868.	»	600,000	»
6	Versement fait le 23 juillet 1869	»	»	300,000 »
7	— le 30 avril 1870.	»	300,000	»
8	— le 25 avril 1870.	»	»	200,000 »
9	— le 25 février 1871	»	»	200,000 »
10	— le 25 février 1872	»	600,000	400,000 »
11	Loi du 20 mai 1872, <i>Moniteur</i> , n° 145.	973,000	»	»
12	Versements faits en 1873	»	»	300,000 »
13	Loi du 16 août 1873.	1,500,000	»	»
14	— du 17 août 1873.	25,000	»	»
15	Versement fait le 5 juin 1873	»	250,000	»
16	— le 11 août 1873	»	»	100,000 »
17	Loi du 16 mars 1874, <i>Moniteur</i> , n° 78.	1,000,000	»	»
18	Versements faits en 1874.	»	250,000	550,000 »
19	Loi du 21 mars 1875, <i>Moniteur</i> , n° 82	2,500,000	»	»
20	Versements faits en 1875	»	»	250,000 »
21	— en 1876	»	»	300,000 »
22	Loi du 27 mai 1876, <i>Moniteur</i> , n° 152	2,500,000	»	»
23	— du 6 mai 1877, <i>Moniteur</i> , n° 129	2,500,000	»	»
24	Versements faits en 1877.	»	»	700,000 »
25	Loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> , n° 159	2,400,000	»	»
26	Versements faits en 1878.	»	»	300,000 »
	A reporter.	19,400,000	2,000,000	3,700,000 »

N° D'ORDRE.	DATES DES LOIS ET DES VERSEMENTS EFFECTUÉS.	PAR L'ÉTAT.	PAR LA PROVINCE.	PAR LA VILLE.
	Report.	19,400,000	2,000,000	3,700,000 "
27	Loi du 26 août 1878, <i>Moniteur</i> , n° 239.	1,800,000	"	"
28	Versement fait le 10 janvier 1879.	"	"	200,000 "
29	— le 8 février 1879.	"	20,000	"
30	Loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> , n° 94	1,500,000	"	"
31	Versement fait le 31 mai 1879	"	"	100,000 "
32	Loi du 24 juin 1879, <i>Moniteur</i> , n° 177	1,000,000	"	"
33	— du 7 août 1879, <i>Moniteur</i> , n° 231	2,200,000	"	"
34	Versement fait le 4 novembre 1879.	"	"	479,794 72
35	— le 26 mars 1880.	"	20,000	"
36	Loi du 26 avril 1880, <i>Moniteur</i> , n°	4,000,000	"	"
37	Versement fait le 18 juillet 1881.	"	20,000	"
38	Loi du 30 juillet 1881, <i>Moniteur</i> , n° 212	3,000,000	"	"
39	Versement fait le 12 août 1881.	"	20,000	"
	TOTAUX.	32,900,000	2,080,000	4,479,794 72
	TOTAL GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1881.		39,459,794 72	